

Le jury présidé par Marcelle Ramonet, la présidente du Conseil national du bruit, a retenu treize candidats dans quatre catégories. Les lauréats seront connus le 5 décembre 2006, date de la cérémonie de remise des prix par Nelly Olin, la ministre chargée de l'Ecologie, et par Marcelle Ramonet.

---



Créé en 1991, par le Conseil national du bruit (CNB), le concours des Décibels d'or récompense les initiatives les plus remarquables en matière d'amélioration de l'environnement sonore. Cette année, le jury, présidé par Marcelle Ramonet, députée du Finistère et présidente du CNB, a retenu treize candidats dans quatre catégories.

Dans la catégorie *Ville ou transports*, sont nominés : la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (69), pour la création de l'Observatoire de l'environnement sonore de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry ; la Ville d'Aix-les-Bains (73), associée aux sociétés Léon Grosse, Champion et Azimut monitoring, pour l'intégration acoustique d'une moyenne surface commerciale dans un ensemble d'habitats collectifs en centre-ville ; la Ville de Paris (75) pour son Plan municipal de lutte contre le bruit.

Dans la catégorie *Sensibilisation et éducation*, sont nominés : l'association « La semaine du son », pour la semaine de manifestations organisée chaque année en vue d'initier le grand public à une meilleure connaissance des sons ; le Centre information jeunesse de l'Aisne, pour le kit d'exposition « Écoutons bien, écoutons mieux », support de sensibilisation aux risques auditifs liés à l'écoute des musiques amplifiées ; l'Observatoire départemental de l'environnement sonore du Val-de-Marne (ODES 94), pour le programme d'actions pédagogique « Les 24 heures du son à l'école » ; le Pôle de compétence Bruit du Tarn, pour le guide « Bien utiliser la salle des fêtes ».

Dans la catégorie *Produits et nouvelles technologies*, sont nominés : la société Airbus France, pour l'entrée d'air « O-splice » permettant de réduire le bruit des avions en vol ; les sociétés Irisbus et Carpenter SAS pour la nouvelle génération d'autobus silencieux « Citélis » ; la société Technofirst, pour le pot d'échappement actif « ExActTM ».

Dans la catégorie *Matériaux acoustiques*, sont nominés : la société BPB Placo, pour la plaque de plâtre BA25 dB adaptée aux exigences acoustiques requises pour les cloisons distributives des établissements de santé ; la société Rockwool France SAS-Rockfon, pour le plafond acoustique sans ossature apparente « Mono acoustic » ; la société Sonogamma, pour le panneau acoustique en aluminium poreux « Calme ».

Les lauréats seront connus le 5 décembre 2006, lors de la remise des prix du Décibel d'or par Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, et Marcelle Ramonet, présidente du CNB.